Maison Départementale
des Personnes Handicapées

Retour d'expériences : Réponse Accompagnée pour Tous (RAT)

M. Florent PACOUIL
Chargé de mission Réponse Accompagnée pour Tous
MDPH de l'Aude.

06 avril 2018

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Contexte de la mise en place :

Suite à la première vague de déploiement, la MDPH de l'Aude est l'un des 23 sites pionniers du dispositif RAT en France :

- Le dispositif RAT fait écho au rapport Piveteau de juillet 2014: « zéro sans solution », qui insiste sur la nécessité de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches.
- Juridiquement le dispositif est acté par l'article 89 de la Loi de Modernisation de notre Système de Santé du 26/01/16.
- La MDPH 11 rentre dans la démarche dès septembre 2015, la Commission Exécutive (COMEX) acte un public cible dès avril 2016:
  - Les enfants protégés: ASE et PJJ
  - Les jeunes sous amendement Creton.
  - Les Personnes Handicapées (PH) relevant de l'ancienne commission des situations critiques avec 2 critères cumulatifs : une orientation CDAPH en établissement qui n'est pas mise en œuvre ET une mise en danger de la PH pour elle-même ou son environnement.

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Les axes de travail:

Le dispositif RAT est structuré autour de 4 axes menés conjointement par la MDPH de l'Aude:

- Axe 1: Le Dispositif d'Orientation Permanent (DOP) qui se traduit par la mise en œuvre des Plans d'Accompagnement Global (PAG) pour chaque usager éligible. Les PAG répondent à des situations de rupture sans solution et visent à poser des engagements entre tous les partenaires concernés (usagers, ESMS, financeurs, MDPH…)
- Axe 2: Le déploiement d'une réponse territorialisée. Cela nécessite la réalisation d'un diagnostic des besoins et des places existantes dans l'Aude, ainsi que la rédaction d'une convention partenariale avec les financeurs (ARS, Département, CPAM, CAF, MSA, Education Nationale)
- Axe 3: La création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs.
- Axe 4: Accompagnement au changement des pratiques.

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Etat d'avancement :

Axe 1 : Dispositif d'Orientation Permanent :

La MDPH de l'Aude a d'abord développé des outils propres à la RAT et adaptés au futur PAG (fiche saisine pour évaluer la situation, lettre de consentement des usagers concernés, fiche synthèse pour inviter les partenaires au PAG et présenter la problématique…)

Les PAG en quelques chiffres :

- 95 personnes ont fait l'objet d'un Groupe Opérationnel de Synthèse (16 en 2016 et 79 en 2017).
- 72% des usagers concernés sont des enfants.
- 80% des usagers concernés sont des garçons.
- 56% des usagers concernés font une demande d'admission en IME.
- 60 % des demandes ont été faites par l'éducation nationale et la famille sur la fourchette 6-16 ans.
- 23% des situations enfance traitées dans le cadre des PAG ont un suivi ASE.
- Les 18-21 ans représentent 16% des dossiers PAG mais près de 57% des situations des adultes.

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Etat d'avancement :

Axe 1 : Dispositif d'Orientation Permanent (2):

❖ Les établissements « cibles » concernés par les PAG:

- IME 56%
- ITEP 13%
- MAS 14%
- FAM 13%
- Les SESSAD et autres services sont peu ciblés

❖ Les différents handicaps et pathologies majoritairement observés dans le cadre des PAG :

- Les Déficiences Intellectuelles (DI) représentent 28% des demandes,
- L'autisme (TSA) représente 22%,
- Les Troubles du Comportement Compulsif, (TCC) 18%
- et les troubles du psychisme 13%.
- 70 % des dossiers présentent des profils complexes avec différents troubles associés.

Maison Départementale
des Personnes Handicapées

Etat d'avancement :

Axe 1 : Dispositif d'Orientation Permanent (3):

❖ Les résultats observés :

• 44% des dossiers ayant fait l'objet d'un PAG ont débouché sur une prise en charge.

• Tout secteur confondu les prises en charge sont essentiellement séquentielles et méritent un étayage et un suivi pour pérenniser l'accueil.

• Les GOS permettent un réel dialogue entre partenaires et favorisent l'émergence d'actions partenariales entre les différentes associations gestionnaires.

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Etat d'avancement :

Axe 2 : Déploiement d'une réponse territorialisée (1)

- Diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'axe 2 du dispositif Réponse Accompagnée pour Tous au 31/12/2017:

- <u>Secteur enfance:</u>
  - 7 IME Audois pour 356 places (fortes listes d'attente, pas d'ouverture 365 jours /an, absence IMPRO ou IEM, manque places spécifiques TSA, polyhandicap…)
  - 3 ITEP Audois pour 137 places (entrée tardive dans ce type d'établissement, nécessaire travail sur les représentations des ITEP, attente du dispositif ITEP pour fluidifier les parcours)
  - 8 SESSAD Audois pour 156 places (présence de liste d'attente et fort déséquilibre territorial)
  - 2 CMPP AUDOIS pour 734 places (déséquilibre territorial important, nécessité de développer des passerelles entre le sanitaire et le médico-social notamment sur des profils complexes âgés de 16 à 18 ans car fort risque de rupture)
  - La problématique du maintien de jeunes adultes (+ de 20 ans) sur le secteur enfance par le biais d'amendement Creton est apparu comme un axe de travail à prioriser dans le but de libérer près de 50 places.

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Etat d'avancement :

Axe 2 : Déploiement d'une réponse territorialisée (2)

❖ Diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'axe 2 du dispositif Réponse Accompagnée pour Tous au 31/12/2017:

➢ <u>Secteur adulte:</u>

- 5 FAM Audois pour 157 places (demande en hausse +15% de 2015 à 2016, axe problématique: l'admission des publics avec TSA)
- 5 MAS dans l'Aude pour 211 places (offre restreinte en accompagnement spécifique, peu de mobilité dans les effectifs)
- 14 ESAT dans l'Aude pour 955 places (une répartition inégale, et vieillissement des travailleurs: 69% des demandes MDPH concernent les 40-59 ans)
- 14 foyers hébergement dans l'Aude pour 385 places (taux d'occupation inégalement réparti, évolution des publics importante à prendre en considération dans les modalités d'accueil proposées)
- 7 foyers de vie dans l'Aude pour 182 places (En 2016, la MDPH constate une hausse de 36% des demandes d'orientation sur ce type d'ESMS, mise en avant d'un positionnement charnière).
- 3 SAMSAH dans l'Aude pour 30 places (l'étayage de ces services semble à valoriser et à diversifier au regard des besoins médicaux de certains publics notamment troubles psychiques stabilisés)
- 8 SAVS dans l'Aude pour 250 places (répartition inégale et une nécessité de diversifier les agréments au regard des besoins: 2/3 des places concernent le handicap moteur)

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Etat d'avancement :

Axe 2 : Déploiement d'une réponse territorialisée (3) :

Présentation de démarches expérimentales mises en avant dans le cadre du diagnostic RAT :

Les PAG et démarches partenariales ont permis de développer des propositions d'actions expérimentales en lien avec les besoins observés sur le territoire. Il convient de noter que ces pré-projets nécessitent d'être développés mais peuvent apporter des réponses innovantes.

- Un FAM « hors les murs » spécialisé TSA.
- Développement de la plateforme d'accompagnement pro pour les jeunes adultes (18-25 ans) porté par un ITEP.
- Un Service d'Orientation et d'Evaluation des profils complexes mêlant Troubles du Comportement et Déficience Intellectuelle porté par un ITEP.
- Deux structures éducatives alternatives permettant d'éviter la déscolarisation notamment d'enfants avec TSA.
- Un Accueil Familial Temporaire Spécialisé porté par un ITEP.
- Deux projets d'IME hors les murs en vu d'une scolarité inclusive.
- Un projet de PCH mutualisée avec un habitat inclusif porté par une association gestionnaire et les services tutélaires.
- Un projet d'outil mutualisé entre ESAT et IME pour faciliter l'efficience de passerelles entre le secteur adulte et enfant, afin de prévenir les amendements Creton.
- …

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Etat d'avancement (3):

Axe 3: La création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs.

- Lancement de la première réunion du Comité des usagers au 21 décembre 2017.
- Création d'ateliers thématiques portant sur :
- Une meilleure lisibilité des orientations MDPH au regard du cadre juridique et des besoins des usagers.
- Le contenu du site internet de la MDPH
- La mise en place des nouveaux formulaires des demandes d'orientation MDPH
- Mise en œuvre d'une permanence des représentants du Défenseur des Droits le 3ème jeudi du mois au sein de la MDPH, de l'UNAFAM le 3ème mercredi du mois, des Travailleurs Sociaux tous les vendredis matin et RIP de la MDPH un vendredi par mois.
- Le recrutement effectif de 2 conciliateurs-pairs.
- Réunions bimestrielles avec le Collectif Handi'Aude.
- A venir, création d'un groupe de travail sur les experts-profanes avec pour objectifs de :
  - Recenser les personnes ressources en vue de constituer un répertoire.
  - Envisager les modalités pour les associer aux évaluations complexe.

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Etat d'avancement (4):

Axe 4: Accompagnement au changement des pratiques.

- Mise en œuvre de la feuille de route interne à la MDPH dès l'été 2016 en vue de réduire les délais de traitement.
- Rentrée progressive dans le dispositif VIATRAJECTOIRE prévue en lien avec l'ARS Régionale dans le courant du premier semestre 2018.
- Création d'un groupe de travail avec les médecins référents du département : médecins référents de l'éducation nationale, de la MDPH, des ESMS, de la pédopsychiatrie … pour améliorer la complétude des Certificats Médicaux et une collaboration active autour des usagers.
- Création d'un groupe de travail pour fluidifier le traitement des dossiers autour de l'autisme.
- Développement du groupe de travail portant sur la déscolarisation autour de deux axes : autisme et école inclusive type IME hors les murs.
- Création d'un plan de communication ITEP à destination des personnels de l'éducation nationale concernés par ce type orientation (enseignants référents, psychologues scolaires, chefs d'établissement…) et des travailleurs médico-sociaux de l'ASE.
- Création d'une commission d'admission enfance réunissant ESMS, ASE, éducation nationale, financeurs. Le déploiement d'une entité semblable pour le secteur adulte est en cours de réalisation.